

Le directeur de la direction générale des impôts (DGI) M. Jean Baptiste Clark Neptune a annoncé lundi la sortie prochaine d'un communiqué conjoint entre la DGI et le CONATEL sur le dossier de la Haitel pour expliquer au public le plan légal de la procédure de ce dossier et ce qui reste à faire, a constaté Haïti Press Network.

Le commissaire du gouvernement en temps et lieu mettra l'action publique en mouvement contre les responsables de la cette compagnie Frank Cine, Ginette Jacques et ses complices, a déclaré M. Jean Baptiste.

Les charges retenues contre la Haitel sont notamment la faillite frauduleuse, la mauvaise gestion, le pillage que les dirigeants de l'opérateur mobile ont pratiqué. Ses dettes sont évaluées a près de 150 millions de dollars.

Soit 2 milliard de gourdes dus en taxe et impôt à la DGI, 48 millions de dollar à la Banque centrale, deux millions à la BNC, 41 millions à la compagnie chinoise ZTE, 43 millions de gourdes à l'Electricité d'Etat d'Haïti (Ed'H) et les six mois d'arrières de salaire de ses employés.

Le directeur précise de confondre les rumeurs ou manœuvre de diversion selon lesquelles la Haitel est en vente.

Evans Prosper
prosperevens@yahoo.fr